

PROCÈS-VERBAL CF N° 4
DU 14 SEPTEMBRE 2026
En visioconférence

Présidence

Chantal FERRARI

Présents

Frédéric BURLETT – Antonia COLOMBO – Philippe MAGRON – Eric RAUL
Edith RICHARD

Excusés

Mariette MANDRET – Chantal SÉCHEZ – Virginie VALERO

Assiste

Jérôme LEBORGNE

- Début de la réunion : 18h00

ORDRE DU JOUR

Cette réunion porte sur la présentation de l'organisation budgétaire de la FFA¹. L'intervenant principal est Frédéric BURLETT, le Trésorier général de la FFA.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Chantal FERRARI ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence.
Cette réunion a pour objectif de présenter l'organisation budgétaire actuelle de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ainsi que les modalités de préparation et de suivi du budget.

Frédéric BURLETT a présenté la réunion autour de trois axes (support partagé en annexe) :

- l'organisation actuelle de la FFA en matière budgétaire ;
- la présentation du budget 2026, dans sa version initiale et dans sa version révisée ;
- la présentation du tableau de travail utilisé pour élaborer les documents présentés au Comité directeur et à l'Assemblée générale.

Il a également été précisé que les travaux relatifs au budget 2027 débuteraient au début du mois d'octobre.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Le budget présenté concerne l'exercice 2026.

Deux versions du budget ont été évoquées :

- le budget primitif 2026, approuvé par l'Assemblée générale au mois d'avril ;
- le budget révisé 2026, approuvé par le Comité directeur en juillet.

¹ Fédération Française d'Athlétisme

L'objectif de la présentation n'était pas uniquement d'examiner les montants budgétaires, mais également de permettre aux participants de comprendre l'organisation mise en place autour de la préparation et du suivi du budget.

PRÉPARATION DU BUDGET

Les travaux budgétaires sont organisés en amont de l'exercice concerné.

Concernant le budget 2027, les premiers travaux doivent commencer au début du mois d'octobre. Ils doivent notamment permettre d'échanger avec les différents responsables concernés afin de préparer les propositions budgétaires.

La démarche repose sur un travail partagé entre les responsables budgétaires et les personnes chargées du suivi et de la coordination du budget.

Les intervenants et la composition du groupe Budget

D'après l'article 4 du Règlement Financier, ce groupe doit être composé du Président et de la Présidente déléguée. Ce groupe de travail sera actionné par Frédéric BURLETT, chaque fois qu'il y aura des chiffres collectés et à collecter pour la préparation du budget.

Les élus référents :

- ✓ Les Vice-présidents invités au groupe Budget porteurs de projet :
 - Caroline PUJOL ;
 - Serge MOTTIER ;
 - Odile DIAGANA,
 - d'autres membres du Bureau fédéral.

Les responsables de lignes budgétaires

- ✓ Environ 327 lignes, réparties en trois pôles :
 - sportif ;
 - développement ;
 - gouvernance.

Question : La CF² n'y figure pas ? Non pas en l'état actuel des choses, mais la porte reste entr'ouverte. Serait-ce envisageable ?

3. SUIVI PERMANENT DES DÉPENSES

Le suivi budgétaire s'effectue notamment au moyen des Demandes d'Engagement de Dépenses (DED).

Chaque responsable de ligne budgétaire est responsabilisé dans le processus d'engagement des dépenses. Les DED font l'objet d'un contrôle avant l'engagement de la dépense.

Des seuils sont également prévus dans le cadre de ce processus. Il a notamment été indiqué que, jusqu'à 5 000 €, le responsable budgétaire est directement responsabilisé et peut signer l'engagement.

Un point d'attention a également été apporté sur le montant global d'une dépense : lorsque plusieurs éléments constituent une même facture, c'est le montant total de la dépense qui doit être pris en considération pour l'application des seuils.

- ✓ Toute dépense ou note de frais qui dépasse 500 € doit faire l'objet d'une DED, les seuils de dépense ne font pas de distinction, investissement ou fonctionnement.

² Commission des Finances

4. SUIVI BUDGETAIRE MENSUEL

Calendrier du budget primitif (celui voté en AG d'avril) : début des travaux au cours du 4ème trimestre 2026

Le suivi budgétaire est également assuré de manière régulière, série de réunions entre le groupe budget, les élus référents et les responsables budgétaires.

Présentation au Bureau fédéral de début d'année.

Chaque responsable budgétaire dispose d'un fichier permettant de suivre l'état de ses dépenses. Ces fichiers sont partagés sur Teams et sont actualisés au minimum une fois par mois, avec des mises à jour plus fréquentes lorsque cela est nécessaire.

Jeanne DIARRA assure le suivi des DED dans le cadre du suivi budgétaire.

Ce fonctionnement permet de disposer d'une vision actualisée de la consommation des crédits et de détecter rapidement d'éventuels écarts.

5. MISE EN PLACE D'UN SUIVI TRIMESTRIEL

Un dispositif de suivi trimestriel a été mis en place au début de l'année 2026.

Jérôme LEBORGNE a présenté ce nouveau dispositif, qui consiste à organiser un point avec chaque directeur afin d'examiner la situation budgétaire à date et de se projeter sur l'atterrissage de l'exercice.

Un premier point a notamment été réalisé en avril sur la base des données comptables des mois de janvier à mars. Le Directeur général et Frédéric BURLETT sont également invités à ces réunions, en fonction de leurs disponibilités.

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

- faire un état des lieux de la situation budgétaire ;
- se projeter sur l'atterrissage de l'exercice ;
- identifier les éventuels glissements budgétaires ;
- demander les explications nécessaires ;
- mettre en œuvre, si besoin, des mesures correctives ;
- identifier d'éventuelles économies ;
- permettre les ajustements nécessaires lors de la révision budgétaire et, par la suite, lors de la clôture.

6. PRÉSENTATION DES RECETTES

Lors de la présentation du budget 2026, le montant global des recettes évoqué s'élève à environ 30,912 millions d'euros.

Frédéric BURLETT a indiqué que cette progression était notamment liée au PPS³, tandis que les recettes liées à l'ANS⁴ connaissaient parallèlement une baisse importante.

Il a été rappelé que les financements de l'ANS comprennent plusieurs enveloppes et dispositifs, notamment pour le fonctionnement, l'accompagnement des entraîneurs, les structures et certains athlètes suivis au niveau national. Le budget fédéral n'est pas présenté comme étant individualisé par athlète.

7. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

La présentation a donné lieu à plusieurs questions et échanges concernant notamment :

- le budget primitif et le budget révisé 2026 ;

³ Parcours Prévention Santé

⁴ Agence Nationale du Sport

- les modalités de suivi des dépenses ;
- les seuils applicables aux engagements de dépenses ;
- le fonctionnement du suivi trimestriel ;
- les recettes et les financements ANS ;
- les modalités de construction des tableaux budgétaires ;
- les perspectives de préparation du budget 2027.

Les échanges ont permis de préciser le rôle des responsables budgétaires et l'importance d'un suivi régulier permettant d'anticiper les éventuels écarts plutôt que d'attendre la révision budgétaire ou la clôture de l'exercice.

8. CONCLUSION

Cette visioconférence a permis de présenter de manière détaillée l'organisation budgétaire de la FFA ainsi que les différents niveaux de suivi mis en place.

Le dispositif repose notamment sur :

- une responsabilisation des gestionnaires de lignes budgétaires ;
- un suivi régulier des engagements et des dépenses ;
- une actualisation mensuelle des données budgétaires ;
- un suivi trimestriel avec les directions ;
- une anticipation des éventuels écarts et la recherche de mesures correctives ;
- une préparation anticipée des exercices budgétaires à venir.

Les travaux relatifs au budget 2027, mais aussi 2028 doivent débuter au début du mois d'octobre 2026.

En conclusion de la visioconférence, la Présidente de la CF a rappelé les principaux travaux qui seront conduits au cours des prochaines semaines.

9.1. Réunion du 21 septembre – Cadre commun des données financières

Une réunion est prévue le 21 septembre 2026 afin de travailler sur la définition d'un cadre commun de données financières pour l'ensemble des structures déconcentrées.

L'objectif est notamment de parvenir à un accord sur :

- les données financières à recueillir ;
- les données à partager ;
- les modalités permettant d'obtenir une lecture plus homogène de la situation financière des différentes structures ;
- l'analyse de ces données à partir de leurs bilans.

La Présidente a indiqué disposer d'une grande partie des bilans des ligues et recevoir également de nombreux bilans de comités. Un travail de tri et de sélection des données pertinentes devra donc être réalisé afin de déterminer les informations à retenir dans ce cadre commun.

9.2. Réunion du 30 septembre – Aides aux clubs

Une réunion est également prévue le 30 septembre 2026, consacrée aux aides aux clubs. Cette réunion doit permettre de poursuivre les échanges et le travail engagé sur ce sujet.

9.3. Mise à jour des circulaires financières

La poursuite du travail relatif à la mise à jour des circulaires financières a également été annoncée. Afin de relancer ce travail, il est proposé de constituer un petit groupe de travail.

Une date de réunion sera proposée au cours du mois d'octobre aux personnes souhaitant participer à ce groupe de travail.

La Présidente remercie l'ensemble des participants pour leur participation aux échanges.

Elle a également remercié Frédéric BURLETT pour l'animation et la présentation ainsi que Jérôme LEBORGNE pour son intervention sur le suivi budgétaire trimestriel.

- *Fin de la réunion : 20h30* –



Antonia COLOMBO
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Chantal FERRARI
PRÉSIDENTE DE LA CF